16ème Concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Toamasina

Vendredi 16 avril 2027
Toamasina



RÉGION NORMANDIE

AMBASSADE DE FRANCE À MADAGASCAR
Liberté
Égalité
Fraternité

institut international des droits de l'Homme et de la paix

Alliancefrançaise Tamatave

16ème Concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Toamasina

Vendredi 16 avril 2027
Toamasina

L'Institut international des droits de l'Homme et de la paix, l'association YES-TaFiTa et la Coopération décentralisée des Régions Normandie et Atsinanana organisent le 16ème Concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Toamasina, en partenariat avec l'Ambassade de France à Madagascar, la Direction Régionale de l'Éducation Nationale et l'Alliance Française de Tamatave.

Le concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Toamasina est un projet pédagogique qui permet à des jeunes de mettre en lumière et de dénoncer des cas précis de violations des droits de l'Homme à travers le monde. Grâce aux avocats en devenir, le public présent, ainsi que les lecteurs du recueil édité chaque année à cette occasion, sont confrontés à des situations de violations des droits de l'Homme souvent méconnues mais toujours révoltantes.

De quoi s'agit-il ?

- Dénoncer une violation récente et réelle des droits de l'Homme en rédigeant une plaidoirie.

Si celle-ci est sélectionnée par le comité de sélection, vous la présenterez au public et aux membres du jury.

Pourquoi participer ?

- Développer de nouvelles compétences (recherche documentaire, résumé, argumentation, communication orale...);
- Se mobiliser et défendre une cause qui vous tient à cœur, faire connaître une situation révoltante ;
- Dénoncer une atteinte aux droits de l'Homme ;
- Plaider devant un jury d'expert sur les thématiques des droits de l'Homme avec un public composé de jeunes lycéens, d'autorités locales et de personnes engagées pour les droits de l'Homme dans la société civile.

Qui peut participer ?

- Tout élève inscrit en classe de 3ème, 2nde, 1ère ou Terminale dans un lycée public ou privé de Madagascar.
- Les anciens finalistes du concours peuvent participer s'ils n'ont pas été nommés dans les 5 lauréats finaux d'un concours.

Les élèves devront être encadrés par un enseignant.

Région Normandie · Ambassade de France à Madagascar · institut international des droits de l'Homme et de la paix · Alliance française Tamatave · YES TaFiTa

16ème Concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Toamasina

Vendredi 16 avril 2027
Toamasina

Informations pratiques

Quand ?

Vendredi 16 avril 2027

Où ?

Toamasina

Dans quelle langue ?

En français

Comment ?

Étape 1 : rechercher une cause concrète et d'actualité illustrant une atteinte aux droits de l'Homme. Il peut s'agir d'une situation générale ou d'un cas particulier.

Étape 2 : s'inscrire au concours avant le jeudi 28 janvier 2027 auprès de YES-TaFiTa, de l'Alliance Française Tamatave, Alliance Française Tamatave Annexe Vatomandry et de l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix en complétant le formulaire disponible ci-après.

Etape 3 : envoyer sa candidature et sa plaidoirie au plus tard lundi 8 mars 2027 en format Microsoft Word à la Maison de la Coopération Décentralisée ou à l'Alliance Française de Tamatave, à l'Alliance Française Tamatave Annexe Vatomandry, ou à : **plaidoiriesmadagascar@2idhp.eu**

Ce dossier doit comprendre :
- le titre de la plaidoirie ;
- les raisons du choix du sujet ;
- la documentation utilisée ;
- les coordonnées complètes des élèves constituant l'équipe et celles de l'encadrant ;
- le texte complet de la plaidoirie sous format Microsoft Word **(6 800 caractères espaces compris)** ;
- un certificat de scolarité ou un tampon de l'établissement d'origine.

Étape 4 : consulter la liste des finalistes (12 plaidoiries seront sélectionnées en fonction de la qualité de l'argumentation et de l'originalité du sujet).

Étape 5 : en cas de sélection pour la finale du vendredi 16 avril 2027, préparer la présentation orale de la plaidoirie.

Le jury juge le fond et la forme et est particulièrement attentif à l'originalité du sujet, la qualité de la prestation orale, la nature des arguments présentés et des solutions avancées. Le jury de préselection est attentif à l'usage de l'Intelligence artificielle et toute plaidoirie écrite à l'aide de l'IA sera écartée.

16ème Concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Toamasina

Vendredi 16 avril 2027
Toamasina

Calendrier prévisionnel

Lundi 16 novembre 2026
Lancement des inscriptions pour participer au Concours.
Inscription en remplissant le formulaire ci-après.

Jeudi 28 janvier 2027
Date limite d'inscription.
Inscription en remplissant le formulaire ci-après.

Lundi 8 mars 2027
Date limite de dépôt du dossier de plaidoirie complet par mail à : **plaidoiriesmadagascar@2idhp.eu** ou à la Maison de la Coopération Décentralisée à l'Alliance Française de Tamatave, ou à l'Alliance Française Tamatave Annexe Vatomandry.

Vendredi 19 mars 2027
Annonce des finalistes.
10 à 12 plaidoiries seront retenues pour la finale.

Vendredi 16 avril 2027
Finale du 16e Concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Toamasina.

16ème Concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Toamasina

Vendredi 16 avril 2027
Toamasina

Formulaire d'inscription

À envoyer au plus tard le jeudi 28 janvier 2027 à YES-TaFiTa, à l'Alliance Française Tamatave ou Alliance Française Tamatave Annexe Vatomandry.

Participant :

Nom et prénom : .....

Sexe : Féminin Masculin

Date de naissance : ..... Nationalité : .....

Adresse e-mail : ..... N° de téléphone : .....

Adresse à Madagascar : .....

Etablissement scolaire : .....

Je participe aux clubs droits de l'Homme : Oui Non

Je dispose d'un ordinateur chez moi : Oui Non

Si je ne dispose pas d'un ordinateur chez moi, je rédigerai ma plaidoirie depuis un ordinateur :

à l'Alliance Française
à la Maison de la Coopération Décentralisée
dans le local de l'association Yes Tafita
autre, précisez : .....

Adulte référent :

Nom et prénom : ..... Qualité : .....

Adresse e-mail : ..... N° de téléphone : .....

Adresse à Madagascar : .....

Renseignements plaidoirie

Titre ou thématique de la plaidoirie : .....

Raisons du choix du sujet : .....

.....

16ème Concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Toamasina

Vendredi 16 avril 2027
Toamasina

Règlement

Article 1 : Les organisateurs du 16ème Concours de plaidoiries des lycéens pour les droits de l'Homme de Toamasina sont LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE NORMANDIE / ATSINANANA, Maison de la Coopération à l'angle de l'avenue de l'Indépendance et du boulevard Ratsimilaho - 501 Tamatave (Madagascar), LA RÉGION ATSINANANA, LA RÉGION NORMANDIE, LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, L'INSTITUT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA PAIX et l'association YES TAFITA.

Qui peut participer ?

Article 2 : Le concours est ouvert aux élèves de troisième, seconde, première et terminale des lycées d'enseignement général, technologique, professionnel, et des collèges publics et privés de Madagascar. Les élèves ayant déjà participé au concours peuvent se représenter s'ils n'ont pas été nommés au sein des 5 premiers finalistes dans une édition précédente.

Article 3 : Les candidats doivent rédiger une plaidoirie illustrant une situation d'atteinte aux droits de l'Homme. L'exposé devra porter sur une cause concrète, réelle et d'actualité de Madagascar, de l'Océan Indien, de France ou dans le monde. Il peut s'agir d'un cas général ou d'un cas particulier concernant une personne persécutée.

Article 4 : Les exposés pourront être préparés et présentés par un candidat. Les courriers provenant des organisateurs seront adressés à le/la candidat(e) dont les noms seront mentionnés dans la fiche d'inscription et au professeur encadrant.

Article 5 : Les finalistes doivent justifier de leur inscription dans un établissement scolaire public ou privé de

Que faut-il faire ?

Le concours présente 3 étapes

1ère étape : s'inscrire avant le jeudi 28 janvier 2027

Article 6 : Les candidats doivent s'inscrire avant le jeudi 28 janvier 2027 à l'aide de la fiche d'inscription disponible auprès de YES-TaFiTa, de l'Alliance Française de Tamatave, Alliance Fançaise de Tamatave Annexe Vatomandry. La fiche d'inscription doit être remplie très lisiblement en lettres capitales. Préciser le numéro de portable et l'adresse e-mail. Cette fiche doit comporter les coordonnées des membres de

l'équipe, du professeur encadrant et le titre ou la thématique de la plaidoirie.

2ème étape : dépôt des candidatures au plus tard le lundi 8 mars 2027 et sélection des plaidoiries

Article 7 : Les candidats doivent constituer un dossier de plaidoirie.

Ce dossier doit comprendre :
- le titre de la plaidoirie ;
- la documentation utilisée (les ressources) ;
- le texte complet de la plaidoirie (6 800 caractères, espaces compris. Ce point sera particulièrement étudié par le comité de sélection) ;
- les coordonnées complètes des lycéens ou collégiens composant l'équipe.

Article 8 : La plaidoirie doit être envoyée avec les coordonnées des candidats et la bibliographie utilisée, par mail, au format Word, à **plaidoiriesmadagascar@2idhp.eu** au plus tard le lundi 8 mars 2027.

Article 9 : Le comité de sélection retiendra 12 candidatures en fonction de la qualité d'argumentation et de l'originalité du sujet traité, dont une minorité de plaidoiries provenant d'établissements situés hors région Atsinanana. Le comité de sélection prêtera une attention particulière à l'utilisation de l'intelligence artificielle pour rédiger sa plaidoiries et se garde le droit d'écarter une plaidoirie écrite avec cet outil.

Article 10 : En cas de sélection, le/la candidat(e) ainsi que le professeur encadrant seront prévenus par téléphone ou par mail.

Article 11 : Les participants sont informés des résultats par mail et peuvent également consulter la liste des résultats affichée à la Maison de la Coopération Décentralisée et à l'Alliance Française de Tamatave. Aucun courrier ne sera envoyé en cas de non sélection. Le comité de sélection est souverain dans la désignation des finalistes.

Article 12 : Les participants s'engagent à participer à deux visioconférences de 1h30 en vue de la finale et afin d'être formés à distance à l'art de la plaidoirie et de l'éloquence.

3ème étape : la finale le vendredi 16 avril 2027

Article 13 : L'épreuve finale aura lieu le vendredi 16 avril 2027 devant un jury composé de personnalités concernées par la défense des droits de l'Homme : avocats, enseignants, écrivains, autorités publiques, journalistes, métiers du droit, membre d'organisation de la société civile.

Article 14 : La seconde sélection de ce concours consiste en une présentation orale par les candidats de leur plaidoirie devant le jury et le public.

Article 15 : Pour cette épreuve, les candidats doivent exposer leur texte complet et identique à la plaidoirie envoyée. Le temps de présentation doit être impérativement compris entre 8 et 10 minutes.

Article 16 : La plaidoirie n'est pas une représentation théâtrale, aucun élément de décor, objet ou document ne peut être utilisé pendant la plaidoirie, mis à part le texte de la plaidoirie. Une mise en scène limitée (déplacements ou gestes) peut être tolérée.

Article 17 : Les candidats seront jugés sur le fond et la forme. Le jury sera particulièrement attentif à l'originalité du sujet, la qualité de la prestation orale, à la nature des arguments présentés et des solutions avancées. Les notes sont autorisées lors de la plaidoirie. Toutefois, il est vivement recommandé aux candidats d'apprendre leur plaidoirie par cœur afin de favoriser une prise de parole fluide, naturelle et convaincante.

Article 18 : Le jury est souverain dans la désignation des lauréats. Toutefois, le comité organisateur se réserve le droit d'intervenir en cas de non-respect du règlement.

Article 19 : Le jury énoncera le classement des cinq meilleures plaidoiries le vendredi 16 avril 2027. Les lauréats seront récompensées par les personnalités présentes.

Article 20 : La délibération du jury aura lieu immédiatement après le concours. Les résultats seront communiqués via les différents supports de communication des organisateurs du Concours.

Article 21 : En cas d'intempéries ou d'impossibilité majeure, la finale du concours sera reportée à une date ultérieure.

Article 22 : Les frais de déplacement ou autres, liés à la présélection, incombent aux candidats.

Article 23 : L'ordre de passage des candidats est tiré au sort.

Article 24 : Si un candidat ne peut concourir, il sera remplacé par un candidat choisi par les membres du comité de sélection.

Article 25 : Si pour causes de grèves des transports, d'intempéries ou d'impossibilité d'accéder au lieu où se déroule la finale, un candidat ne peut se rendre à la finale, aucun recours ne sera possible auprès des organisateurs.

Article 26 : En cas d'intempéries majeures entraînant l'absence de la moitié des candidats ou plus, le comité organisateur se réserve la possibilité d'annuler la finale.

Présence / Absence du candidat

— à lire attentivement

Article 27 : Tout candidat sélectionné dont le nom est inscrit sur le dossier de dépôt des plaidoiries devra plaider oralement lors de la finale.

Article 28 : Seul un certificat médical peut autoriser un candidat à ne pas plaider en finale.

Les prix

Articles 29-30-31 : Des prix seront attribués à tous les finalistes, avec des lots différents selon le classement rendu par le jury.

Article 32 : Les candidats s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient faites sur leur prestation orale et que ces images soient reprises par la presse ou par les organisateurs dans une limite maximum de trois années après leur participation au Concours. Ils acceptent aussi que leur texte soit diffusé en tout ou partie pour la promotion du concours.

Article 33 : La finale du concours donne lieu à l'édition numérique des textes des plaidoiries rédigées par les collégiens ou les lycéens. Quelques modifications minimes peuvent être apportées aux textes entre les plaidoiries rendues par les finalistes et leur publication finale.

Signature du candidat **Signature des enseignants** **Signature des parents**

RÉGION NORMANDIE
AMBASSADE DE FRANCE À MADAGASCAR
Liberté Égalité Fraternité
institut international des droits de l'Homme et de la paix
Alliance française Tamatave
TaFiTa

Contacts

Yes Tafita

YES-TaFiTa
Olivano Imboule
imbouleoli@gmail.com
Lot 14 Bis Avenue de l'Invondro Ampasimazava Est
Page Facebook

Institut international des droits de l'Homme et de la paix

Juliette Joyeux
juliette.joyeux@2idhp.eu
Citis, le Pentacle
5 avenue de Tsukuba
14200 Hérouville Saint-Clair - France

Alliance Française de Tamatave - Madagascar

13, Boulevard Paul Doumer,
BP. 469 Toamasina 501.
aftamatave@gmail.com

institut international
des droits de l'Homme
et de la paix

— Autorisation d'enregistrement de l'image et/de la voix

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués au signataire de ce formulaire et à ses représentants légaux s'il s'agit d'une personne mineure. Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par Fiona Schnell de l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix (fiona.schnell@2idhp.eu). Elles sont conservées pendant cinq ans. La base légale du traitement est ce contrat.

1. Désignation du projet

Projet concerné : Concours de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Toamasina, est un projet international porté par la Coopération décentralisée entre la Région Atsinanana et la Région Normandie et mis en œuvre par l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix et Yes TaFiTa.
Concours de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Toamasina, déployé dans la Région Atsinanana, a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux droits de l'Homme et les accompagner dans la rédaction de la plaidoirie et l'art oratoire.

Nom et adresse de la structure : Institut international des Droits de l'Homme et de la Paix, situé 5 avenue de la Tsukuba 14200 Hérouville-Saint-Clair

2. Modes d'exploitation envisagés

A l'occasion de ce projet, l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix est amené à capter des images, vidéos et informations des participants. Les données recueillies lors des actions de ce projet font l'objet d'un traitement informatique destiné à la valorisation de ce projet par les partenaires de mise en œuvre (site internet, lettres d'informations, réseaux sociaux de l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix, de Yes TaFiTa et de la Coopération décentralisée entre la Région Atsinanana et la Région Normandie) et ne sont en aucun cas utilisées à des fins commerciales ou lucratives. Il s'agit d'images de groupe mais également d'images où chaque participant peut être identifiable. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : employés de l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix, de Yes TaFiTa et de la Coopération décentralisée entre la Région Atsinanana et la Région Normandie. Elles sont conservées pendant cinq ans.

Conformément à la loi n°2014-038 sur la protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et, dans certains cas, de portabilité de vos informations.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter : Fiona Schnell, directrice générale de l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix à fiona.schnell@2idhp.eu
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez vous adresser aux autorités compétentes.

institut international
des droits de l'Homme
et de la paix

3. Consentement

Je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet, ☐ mon image ☐ ma voix.

☐ Madame ☐ Monsieur Nom : …… Prénom : …….. Adresse email : ……..	Fait à : …….. Le (date) : …….. Signature de la personne concernée par l'enregistrement :

4. Autorisation parentale - pour les personnes mineures uniquement

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de l'image et/ou de la voix de votre enfant mineur dont l'identité est donnée au paragraphe 3, ci–avant, dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 2.

Cet enregistrement de l'image/la voix du mineur que vous représentez sera réalisé sous l'autorité de : Institut international des droits de l'Homme et de la paix / association loi 1901 / Citis, le Pentacle, 5 avenue de Tsukuba, 14200 Hérouville Saint-Clair

L'enregistrement a lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après.

Date(s) d'enregistrement : années 2026 et 2027_____

Lieu(x) d'enregistrement : Les lieux seront liés aux étapes du Concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme. _____

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je soussigné(e) (prénom, nom) ……

déclare être le représentant légal du mineur désigné au paragraphe 3.

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom.

institut international
des droits de l'Homme
et de la paix

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de son image et/ou de sa voix, dans le cadre exclusif du projet exposé et tel qu'il y a consenti au paragraphe 3 : ☐ OUI ☐ NON

Fait en autant d'originaux que de signataires.

Fait à :	**.....**	**Signature du représentant légal du mineur :**

— Citis, le Pentacle
5, avenue de Tsukuba
14 200 Hérouville Saint-Clair

+33 2 31 79 23 89
www.2idhp.eu

unesco
Membre
des associations et clubs

EDUCA DROIT
Un programme du Défenseur des droits

Association agréée par l'Académie de Normandie, membre des associations et clubs pour l'UNESCO et du réseau Educadroit du Défenseur des droits.